

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 020/2020**

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
 Chemin des Chênes.
 Travaux de raccordement ENEDIS.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société CL RESEAUX en date du 30 janvier 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux d'ouverture de tranchée sous chaussée et accotement pour le raccordement ENEDIS de SARL DCN chemin des Chênes.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du mercredi 05 février 2020 au vendredi 14 février 2020, la route sera réduite.

ARTICLE 2 : Une circulation manuelle sera mise en place

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société CL RESEAUX, 12 Rue de la Cave, 38150 CHANAS

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 31 janvier 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

